



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 MARS 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent N-1	976 410.73 €
- Dépenses de l'exercice	1 167 058.66 €
- Recettes de l'exercice	1 511 745.92 €
- Excédent de fonctionnement de clôture de	1 321 097.99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Déficit N-1	254 527.39 €
- Dépenses de l'exercice	1 225 680.91 €
- Recettes de l'exercice	568 849.42 €
- Déficit d'investissement de clôture de	911 358.88 €

COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2018 établi par le Trésorier municipal qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2018.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de reporter la somme de 490 251.11 €.compte 002.

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2019

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions aux associations pour un montant de 22 280 €.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder la somme de 13 000 € en faveur du Centre Communal d'Action Sociale.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité adopte le budget primitif 2019 qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT :	1 907 829 €	1 907 829 €
INVESTISSEMENT	1 715 112 €	1 715 112 €
TOTAL	3 622 941 €	3 622 941 €

CONTRIBUTION AU SIEAB POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de défiscaliser la participation à l'entretien pour un montant de 13 864 € et de fiscaliser la participation à l'investissement pour un montant de 25 295 €.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

D'accepter la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de mise en souterrain -BT/EP/RT rue Pierre Le Grand

D'inscrire les sommes qui seront dues au SE 60 au Budget communal de l'année 2019 et 2020 en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement suivant :

- En section d'investissement, à l'article 204158, les dépenses afférentes aux travaux soit 62 898.85 € au budget 2019 et 62 898.85 € au budget 2020 (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
- En section de fonctionnement, à l'article 6042, les dépenses relatives aux frais de gestion soit : 6 901.74 € au budget 2019 et 6901.74 € au budget 2020.

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION ET SON CONTRAT DE MAINTENANCE ASSOCIE

Travaux : 159 675.46 €HT

Maintenance curative (3 ans) : 8 400 €HT

Maintenance préventive (4 ans) : 3 600€ HT

Soit un montant total ht de 171 675.46 et TTC de 206 010.55 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces du marché.

ETUDE SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES A VILLERS SUR THERE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement et le lancement de cette opération d'assainissement pluvial,
- dit que la somme de 10 000 € (montant hors taxes) est inscrite au budget 2019,

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

**RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
SUR LA GESTION DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE (SAO)**

Le Conseil municipal PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Oise (SPLA SAO) et de la tenue du débat portant sur le rapport.

BAIL DE PECHE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- pour chaque étang, la commune interviendra pour tondre uniquement 4 fois/an,
- à chaque renouvellement de bail, l'indexation se fera sur le coût du fermage.

**MODIFICATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE
ET REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**COMPTE RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

NEANT

Affiché le 28/03/2019